

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Mardi 28 Mai 2024 à 18h30**

Présents : Isabelle GOUSMAR, Christine CAMBOULIVES, Pascale DALMASO, Florent FARAMONT, Patrick GAY, Mireille LAPORTE, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Maxime RAMON-GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Nancy SOURBIER et Pierre THOMAS.

Procurations : Jacques ROUX à Maxime RAMON-GIACOMIN
Jean-Gaël ZOUITEN à Florent FARAMONT

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 26 Mars 2024.

Approuvé à l'unanimité

2/ Déplacement du panneau d'entrée de l'agglomération.

Monsieur GAY propose au Conseil Municipal de déplacer le panneau d'entrée de l'agglomération qui se situe devant le Vidalot pour des raisons de sécurité :

- Vitesse excessive des véhicules sur la D15
- Rotation des camions qui va s'intensifier avec l'arrivée de Solvalor
- L'arrêt de bus
- Fréquentation plus importante du parking depuis la fin du stationnement en bas de la Vieille Côte.

Afin de faire un projet conforme aux attentes du Conseil Départemental et aux règles de sécurité routière, Madame le Maire et Monsieur GAY vont demander à rencontrer Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité

3/ Mise en conformité et pose d'une guirlande sur la façade de la Mairie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 14 mars 2024 le SDEHG a réalisé une étude au niveau de la façade de la mairie avec dépose du matériel obsolète, mise en conformité et pose d'une prise guirlande conforme, avec protection.

Approuvé à l'unanimité

4/ Reprise de la voirie du lotissement les OUSTALOUS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à de nombreux courriers et une mise en demeure, l'aménageur du Lotissement « Les Oustalous » a fait les démarches pour transférer la voirie à l'ASL Les Oustalous.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des démarches de rétrocession de la voirie du lotissement à la commune peuvent enfin être effectuées.

La Communauté des Communes des Coteaux du Girou est venue faire un contrôle et il ressort de cette visite que la voirie est en bon état.

Les routes, trottoirs et emplacement poubelles seront repris par la Mairie, cependant le réseau pluvial et les espaces verts restent à la charge du lotissement.

Approuvé à l'unanimité

5/ Pénalité de retard pour non-inscription préalable à la cantine.

Madame le Maire informe qu'à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2024, la facturation mensuelle sera établie sur la base des inscriptions au regard des présences constatées. La fréquentation du restaurant scolaire est soumise à une inscription préalable, en cas de présence d'un enfant non-inscrit, Madame le Maire propose de facturer une pénalité à la famille d'un montant de 15 €.

Approuvé à l'unanimité

6/ Location chapelle Ostéopathe.

Madame le Maire informe qu'à partir du mois de Juin 2024 une Ostéopathe va intervenir sur la Commune de MONTJOIRE plusieurs fois par mois.

Madame le Maire propose de lui louer la chapelle pour un montant de dix euros par journée d'occupation.

Approuvé à l'unanimité

7/ Budget Assainissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DGFIP fait des contrôles à thèmes chaque année sur les budgets.

Cette année, la DGFIP effectue un contrôle sur les écritures d'amortissement du budget assainissement.

Il en ressort deux anomalies :

- Une subvention de la Mairie au budget assainissement en 2012 n'a pas été imputée au bon article. Il faut donc faire des écritures afin de l'imputer à l'article adéquat. Madame le Maire fera un certificat administratif à ce propos.
- Trois subventions concernant des travaux n'ont pas été intégrées dans les tableaux de reprise de subvention (écritures d'amortissement des subvention). Afin de se mettre à jour, la DGFIP a demandé des écritures supplémentaires qui nécessitent une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité

8/ Création d'emplois non permanents.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique en charge de l'entretien ménager des bâtiments communaux a été placé en temps partiel thérapeutique pour des raisons de santé. Afin de la remplacer dans une partie de ses fonctions, il est nécessaire d'embaucher un contractuel pour 8 heures hebdomadaires durant toute la période de temps partiel thérapeutique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cet été des contractuels effectueront des vacances afin de palier à l'absence des agents techniques durant leur repos estival. Il convient par conséquent de créer deux postes d'agent techniques de 30 heures hebdomadaires durant la période estivale.

Approuvé à l'unanimité

9/ Plan Local Urbanisme Intercommunal.

Conformément à la demande de l'Etat, la Commune doit adhérer au principe d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le PLU de la Commune restera cependant effectif car il est conforme à la législation actuelle.

Approuvé à l'unanimité

10/ Questions diverses.

- **Salle des Fêtes** : Le permis de construire de la salle des fêtes prévue à la zone artisanale du Colombier va être déposé. Cependant, le Conseil Municipal va étudier la possibilité d'aménager le haut du village en modifiant et rénovant les bâtiments existants afin de valoriser le point de vue.
Les deux projets seront étudiés, estimés et proposés. La décision sera prise suite à l'analyse des coûts et des subventions possibles.

- **Planning permanence Elections Européennes** :

7h30 – 10h	Isabelle GOUSMAR – Florent FARAMONT – Mireille LAPORTE
10h – 12h	Pascale DAL MASO- Nathalie MAYBON CHEMINEL - Jacques ROUX
12h – 14h	Jean-Pascal RAYNAUD- Benjamin GRIMA – Pierre THOMAS
14h – 16h	Nancy SOURBIER – Christine CAMBOULIVES – Marie Christine SAUZARET
16h – 18h	Patrick GAY – Isabelle GOUSMAR – Valérie SÉRIÉ
Dépouillement	Isabelle GOUSMAR – Pascale DAL MASO - Florent FARAMONT – Patrick GAY - Benjamin GRIMA – Mireille LAPORTE – Jean-Pascal RAYNAUD – Valérie SÉRIÉ - Nancy SOURBIER - Pierre THOMAS.

- **Téléphonie fixe** : Monsieur GAY informe le Conseil Municipal que l'opérateur ORANGE annonce le démantèlement du réseau cuivre progressivement à partir de 2025. Les téléphones fixes n'existeront plus à compter de 2027 sur notre commune. Les opérateurs proposeront une alternative à leurs clients.
- **Sécurisation chemin de la Marnière** : Le public présent souligne la dangerosité du chemin de la Marnière.
Madame le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal que son adjoint travaille à ce propos. Il est envisagé de mettre le chemin de la Marnière et le chemin d'Engazagnes à sens unique.

La séance est levée à 20H00.



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the page. Some signatures are more legible, such as 'Raynaud' and 'Goussmar', while others are highly stylized and difficult to decipher.

